

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 26 février 2025
Extrait du registre des délibérations

n°2025-02-26-03

<p>Date de la convocation</p> <p align="center">20/02/2025</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 14</p> <p>Représentés : 3</p> <p>Absents : 6</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Richard BENOIT, Edith DELBEY, Vincent DAINE, Anne-Marie LATEUR, Marie-Hélène MARCEL</p> <p>Étaient représentés : Patrick BERMOND par Pierre DURAND, Gérard LEROY par Nicolas BLIN et Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL</p> <p>Étaient absentes excusées : Christine BOURDELLE-PATRICE et Sonia DOUAY</p> <p>Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO</p>
<p>OBJET :</p> <p>Finances</p> <p align="center">-</p> <p>Aide exceptionnelle</p> <p align="center">-</p> <p>Centre équestre du Val de Noye</p>	<p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Monsieur le Maire explique que face à la montée des niveaux des rivières, le centre équestre du Val de Noye a été inondé, à raison de plus de 30 cm d'eau dans l'ensemble des écuries.</p> <p>Les installations ainsi que de nombreux équipements ont été endommagés. Afin de mettre en sécurité les animaux, la propriétaire a dû installer des box démontables.</p> <p>En solidarité à cette catastrophe, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une aide exceptionnelle de 1 000 € au centre équestre du Val de Noye.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'octroyer une aide exceptionnelle de 1 000 € au centre équestre du Val de Noye - D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier. <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents</p> <p>Pour copie conforme</p> <p align="center">Le secrétaire de séance Jean-Noël LECOINTE</p> <p align="center">Le Maire Pierre DURAND</p>

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

